



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*élections*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité**  
Bureau des élections et de la réglementation générale

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DCL/BERG/137 du 07 MAI 2021**  
**fixant la liste des binômes de candidats pour chaque canton du département du Var**  
**et l'ordre d'attribution des panneaux réservés à l'affichage électoral**  
**pour l'élection des conseillers départementaux du 20 juin 2021**

**Le Préfet du Var,**

**VU** le code électoral, notamment ses articles R.28 et R.109-2 ;

**VU** la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

**VU** le décret n° 2014-270 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Var ;

**VU** le décret n° 2021-118 du 4 février 2021 portant application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace, modifiant les délais de dépôt des déclarations de candidatures et de remise de la propagande électorale pour le second tour des élections des conseillers départementaux et adaptant les opérations de vote en cas de scrutins concomitants ;

**VU** le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2021/72 du 02 avril 2021 fixant les lieux et horaires pour le dépôt des déclarations de candidatures pour l'élection des conseillers départementaux des 13 et 20 juin 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2021/118 du 21 avril 2021 portant modification de l'arrêté n° DCL/BERG/2021/72 du 02 avril 2021 fixant les lieux et horaires pour le dépôt des déclarations de candidatures pour l'élection des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 ;

**VU** les déclarations de candidatures enregistrées à la préfecture dans les 23 cantons du département du Var ;

**VU** les résultats du tirage au sort effectué le mercredi 5 mai 2021 à 16h30 à la préfecture ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la Préfecture du Var,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** A l'issue du tirage au sort effectué en application des dispositions prévues par l'article R.28 du code électoral, la liste des binômes de candidats enregistrés définitivement à la préfecture pour l'élection des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021. est fixée, pour chaque canton, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Dans chaque canton, les panneaux réservés à l'affichage électoral seront attribués selon l'ordre figurant dans les mêmes annexes.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Brignoles et Draguignan, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var et affiché en préfecture, dans les sous-préfectures de Brignoles et Draguignan et dans toutes les communes du département.

Fait à Toulon, le 07 MAI 2021

Pour le Préfet et par délégation  
le secrétaire général  
Serge JACOB

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Monsieur le Préfet du Var – Bd du 112ème régiment d'infanterie- 83070 TOULON CEDEX

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX

04 Flayosc

- 1 Mme FOLCHER Oceane et M. PÉLERIN Eric
- 1 Mme FOLCHER Oceane  
Mme BREL Muriel
- 2 M. PÉLERIN Eric  
M. ESTEOULE Aime
- 2 Mme PEREZ LEROUX Nathalie et M. REYNIER Louis
- 1 Mme PEREZ LEROUX Nathalie  
Mme DASSONVILLE Nadège
- 2 M. REYNIER Louis  
M. ROUVIER Georges
- 3 Mme DELAVAUD Marie-Pierre et M. OLIVIER Maurice
- 1 Mme DELAVAUD Marie-Pierre  
Mme MARTIN Marie-Paule
- 2 M. OLIVIER Maurice  
M. AMMARI Robert